



Christofle



CDRE

XXI^e Trophée C.D.R.E France 2023

Un Trophée Hybride - Une finale Hybride

- **Le mardi 21 mars : 5 épreuves *en Visio***
- **Le vendredi 24 mars : Soutenance EDC et 2 épreuves en Présentiel,**

au Lycée Hôtelier Paul Augier à Nice

Proclamation des résultats lors de la soirée de gala

- **Le vendredi 24 mars 2023 à Nice**

Note aux candidats

Règlement Général

Fiche d'Inscription

NOTE AUX CANDIDATS

CALENDRIER

- Inscription : fiche d'inscription à retourner **au plus tard le 14 novembre 2022** par Email : secretariat@cdrefrance.com
- Retour des études de cas numériques **au plus tard le 5 février 2023** – DRIVE : CDRETROPHEE2023 ou mail : cdretrophee2023@gmail.com
- Proclamation des résultats qualificatifs individuels pour la finale nationale **le 13 février 2023**, par la réception du mail cdretrophee2023@gmail.com et un appel à votre professeur référent.

NOUVEAUTÉ

- Finale Nationale **HYBRIDE** en deux temps :
 - Le mardi 21 mars 2023, **en Visio** : 5 ATELIERS sur la plateforme pédagogique Teachreo
 - Le vendredi 24 mars 2023, **en Présentiel** : SOUTENANCE ETUDE DE CAS 2 ATELIERS et proclamation des résultats lors de la soirée de gala à Nice.

PRÉPARATION

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de vous faire assister dans la préparation de cette épreuve par vos professeurs mais également par vos connaissances professionnelles.

Il vous est demandé :

- De réaliser une étude de cas de 20 pages maximum hors annexes (*sur support numérique DRIVE, clé USB etc.*).

L'ensemble des documents est :

- A déposer sur **le Drive « cdretrophée2023 'dossier candidat' »**.
Chaque candidat, aura un accès individuel spécifique à son dossier nominatif courant janvier 2023. En cas de soucis d'accessibilité/transfert, contactez : Odilevareon@gmail.com – Coordinatrice Trophée C.D.R.E

SOUTENANCE

La soutenance de votre étude de cas aura lieu **en Présentiel** : le vendredi 24 mars 2023 au LTHT Paul Augier à Nice.

Il vous est demandé de vous munir de votre calculatrice et d'un exemplaire de votre étude de cas. Vous aurez à votre disposition un paperboard et un vidéoprojecteur.

ASSISTANCE Pédagogique

Pour toute explication complémentaire, vous avez la possibilité de joindre par Email :

Monsieur Albin LAUTHELIER
Référent Pédagogique Comité Trophée C.D.R.E
albinlauthelier@orange.fr

Précisez en objet : Nom du candidat, Trophée C.D.R.E France et le nom du Lycée.
Les réponses vous parviendront exclusivement par Email.

NOTATION

L'étude de cas permet la qualification, son évaluation est prise en compte dans la note finale du trophée C.D.R.E France.

Règlement Général

XXI^e Trophée C.D.R.E France 2023

Article 1 : Objectifs du concours

- ❖ Être un concours novateur et révélateur de talents.
- ❖ Conjuguer l'enseignement et la réalité professionnelle.
- ❖ Transmettre avec passion les valeurs des métiers de la restauration et de l'hôtellerie.
- ❖ Associer des partenaires professionnels à un concours évolutif qui répond aux besoins de la profession d'aujourd'hui et de demain.
- ❖ Attribuer un titre de "Lauréat du trophée C.D.R.E France" à un élève de centre de formation hôtelière.
- ❖ Découvrir des candidats à fort potentiel.
- ❖ Encourager les écoles à valoriser les technologies nouvelles, tout en respectant la connaissance et le savoir-faire qui relèvent de techniques traditionnelles.
- ❖ Promouvoir une démarche environnementale et de développement durable des établissements hôteliers.

Article 2 : Conditions d'admission

Les écoles pourront désigner au maximum 2 candidats qui représenteront leur établissement au concours du Trophée C.D.R.E France.

Les candidats devront être scolarisés dans un établissement de formation en France ou à Monaco dans un cursus de B.T.S. ou Licence et équivalent reconnu par le C.D.R.E France dans la limite d'âge de 23 ans au moment de l'inscription.

Article 3 : Déroulement du Concours

- ❖ L'étude de cas sera téléchargeable en ligne à partir du **lundi 12 septembre 2022** sur le site www.cdrefrance.com rubrique " Trophée C.D.R.E ".
- ❖ Un numéro, tiré au sort, sera attribué à chaque candidat finaliste.
- ❖ Le contenu du concours se composera d'épreuves écrites et/ou orales qui porteront sur les connaissances des métiers de la restauration
- ❖ La finale du Trophée C.D.R.E France aura lieu **les**
 - ✓ **Mardi 21 mars en visio pour 5 ateliers**
 - ✓ **Vendredi 24 mars en présentiel pour la soutenance de l'EDC et 2 épreuves.**
- ❖ Accompagnés de leur professeur référent, **les finalistes devront se présenter le vendredi 24 mars à 11h00** - les candidats en costume et les candidates en tailleur, sans logo représentatif de leurs écoles. Ils apporteront le matériel nécessaire au déroulement des épreuves, un exemplaire de leur étude de cas et le pitch commercial sur support numérique (*clé USB*), une calculatrice et un stylo. L'utilisation du téléphone portable sera interdite pendant la durée des épreuves.

MOTIF D'ÉLIMINATION : Toute ressemblance entre dossiers laissant apparaître que le travail et le raisonnement n'ont pas été d'ordre personnel.

Le jury sera composé de professionnels de l'hôtellerie et de la restauration et de professeurs de l'enseignement technique.

Le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de points au cours des différentes épreuves sera le " Lauréat du Trophée C.D.R.E France ".

Les résultats du Trophée C.D.R.E France seront annoncés à la fin des épreuves, lors du cocktail de remise des prix dans un lieu désigné par le C.D.R.E France.

Les candidats finalistes seront parrainés par le C.D.R.E France.

Article 4 : Aspect juridique

La composition des jurys reste sous la responsabilité du Comité du Trophée C.D.R.E France et ne pourra être aucunement remise en cause.

Les décisions du jury et du Comité du Trophée seront sans appel.

Les membres du jury devront s'abstenir de noter un candidat appartenant à leur établissement.

Les épreuves sont préparées par le C.D.R.E France.

Le C.D.R.E se réserve le droit de modifier le programme à sa convenance.

En cas d'égalité de points, les candidats seront départagés par le nombre de meilleures notes obtenues lors des ateliers.

Le Comité du Trophée C.D.R.E France se réserve le droit d'éliminer et de renvoyer tout candidat dont le comportement, l'attitude et la tenue ne sont pas en adéquation avec l'éthique du concours de l'enseignement et des métiers de l'hôtellerie restauration.

L'assurance et la responsabilité civile des candidats restent sous couvert de l'établissement présentant le ou les candidats jusqu'au lieu du concours.

Aucune communication sur le concours n'est autorisée sans l'accord préalable du Comité du Trophée du C.D.R.E France.

Il n'y aura aucun droit de reproduction partielle ou totale sans l'accord du Comité du Trophée.

Article 5 : Prise en charge financière par le C.D.R.E France

Les candidats finalistes et leurs accompagnateurs seront pris en charge sur les bases suivantes :

- ❖ Hébergement de la nuit du 24 mars 2023 (*chambres et petits déjeuners*).
- ❖ Déjeuner et dîner du 24 mars 2023.
- ❖ Tous les transports intra-muros de Nice, liés au trophée C.D.R.E France 2023, sont organisés et pris en charge par le C.D.R.E France.

Article 6 : Divers

Tout participant ayant donné de fausses indications sera mis hors compétition. Le présent règlement est conclu pour le Trophée C.D.R.E France " Edition 2023 ". Le lauréat ne pourra pas se représenter à ce concours les années suivantes.

FICHE D'INSCRIPTION

XXI^e TROPHEE C.D.R.E France 2023

Établissement :

Adresse :

.....

Proviseur :

D.D.F.P.T:

Candidat 1

NOM :

Prénom :

Date de Naissance ://

Email :

Téléphone :////

◆◆◆

Candidat 2

NOM :

Prénom :

Date de Naissance ://

Email :

Téléphone :////

◆◆◆

Professeur référent

NOM :

Prénom :

Spécialité :

Email :

Téléphone :////

